

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DELIBERATION n° 2021/01/19-01-CA**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 janvier 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**DECIDE :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration  
du 24 novembre 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille le 19 janvier 2021,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

 

Annexe à  
la délibération  
n° 1

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2020  
(RÉUNION PAR VISIOCONFÉRENCE – COVID 19)

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

**Étaient présents :**

**Collège A**

AGRESTI Jean-Philippe  
BERTON Éric  
LEONETTI Georges  
GIMENEZ Guy  
MOURET Laurence

**Collège B**

CORREIA Mario  
LENGRAND-JACOULET Sophie  
MASCLET DE BARBARIN Marie  
MASOTTI Véronique  
PROST Jean-Philippe  
SIFFREIN-BLANC Caroline  
TRANVOUEZ Erwan

**Collège BIATSS :**

DE SAINTE MARIE Isabelle  
FORESTIER Frédéric  
GAUDY Fabrice  
MAILLE Laure  
ROSA Emmanuelle  
TIR Fathia

**Collège Usagers :**

BAGNOL Camille  
MARLIN Kane  
SINICA Léa

**Personnalités extérieures :**

GIBELLO Ghislaine – CNRS  
GODRON Amaury – Groupe l'Occitane  
BIANCARELLI-LOPES Aurélie – Ville de Marseille  
GUENEC André – Fédération Autonome de la Fonction Publique

**Étaient représentés :**

BLACHE Philippe .....a donné pouvoir à ..... MASOTTI Véronique  
BOUFFIER Sophie .....a donné pouvoir à ..... GIMENEZ Guy  
RADULESCO Thomas .....a donné pouvoir à ..... SIFFREIN BLANC Caroline

MAHERZI Beyram .....a donné pouvoir à .....MARLIN Kane  
LECCIA Paul .....a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges  
MIQUELLY Véronique .....a donné pouvoir à .....BERTON Éric

**Étaient absents sans représentation :**

PROST Jean-Philippe – Collège B  
PERRAD Rémy – Collège « Usagers »  
PIERSON Hugo – Collège « Usagers »  
JOISSAINS-MASSINI Maryse – Ville d'Aix-en-Provence  
PERNEY Ludovic – Région

**Invités permanents :**

Mme Irina TRANKOWA, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum :18

Nombre de présents : 25

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 6

Nombre de membres absents : 5

**Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 25+6, soit 31 membres présents ou représentés.**

***Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 14 h 15.***

***Membres de droit***

BARBIERI Laurent, Directeur général des Services  
DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

***Membres invités***

Madame Maryline CRIVELLO – Vice-présidente du Conseil d'administration  
Madame ROSSI – Directrice du pôle pilotage de la masse salariale - DRH  
Monsieur Jean-Louis MORO, Vice-Président délégué à la vie des campus  
Madame Pascale BRANDT-POMARÈS – Directrice de l'INSPÉ  
Monsieur Lionel NICOD – Vice-Président délégué à la Formation  
Monsieur Damien VERHAEGHE – Vice-président délégué à la Richesse humaine et au Patrimoine  
Monsieur Jean-Philippe POTIER – Directeur Général des Services Adjoint  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes

***Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 14 h 15.***

\* \* \*

**Désignation du secrétaire adjoint de séance :**

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE se propose d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

**\* APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2020**

**Le Président, Éric BERTON**, invite les élus à faire part de leurs éventuelles observations sur ce procès-verbal.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** mentionne avoir demandé lors du précédent Conseil d'administration, la transmission du fichier PowerPoint concernant le point sur l'Ecocampus Polyane (cf. page 6 du PV), mais en vain.

Par ailleurs, elle trouve qu'il y a un glissement au niveau des documents, car ils sont envoyés aux élus au fur et à mesure, et ce jusqu'à la veille du Conseil. Il est donc compliqué de travailler, car dans le même temps, des points sont modifiés, ajoutés. Il s'avère donc nécessaire que l'ensemble des documents, numérotés et hiérarchisés, soient disponibles au minimum une semaine avant la tenue du Conseil d'administration.

**M. Laurent BARBIERI** expose que les services s'efforcent de mettre à disposition des membres du Conseil d'Administration sur l'espace AMUBox les documents de travail dans les délais prescrits (8 jours sauf pour les questions budgétaires). En revanche, les présentations sur Powerpoint qui n'ont pas vocation à être transmises en amont de la séance sont mises en ligne dès qu'elles sont disponibles.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** souligne que les documents de travail devraient être disponibles plus en amont du Conseil, afin de pouvoir en débattre au sein de chaque organisation syndicale.

**Le Président, Éric BERTON**, l'assure de la vigilance des services.

**Mme Fathia TIR** confirme les propos de Mme DE SAINTE MARIE sur la difficulté à travailler sur des documents reçus au fil de l'eau, et ajoute que l'organisation des dossiers et sous-dossiers est compliquée, qu'elle a passé plus temps à la recherche de fichiers qu'à leur analyse. Une réflexion devrait être menée afin de simplifier la consultation des documents à l'appui du Conseil d'administration.

D'autre part, les procès-verbaux des Conseils d'administration lui donnent satisfaction, car ils sont très fournis par rapport aux précédents.

**M. Laurent BARBIERI** remercie Mme TIR pour son observation, et propose aux membres du Conseil d'administration de lui transmettre par mail leurs suggestions et préférences afin de simplifier l'accès aux documents, le but étant de rendre la consultation des dossiers plus accessible et confortable.

**Le Président, Éric BERTON**, propose au Conseil d'administration de voter.

**Le procès-verbal du 27 octobre 2020  
est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**POINT 1 : SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT**

**a) ACTUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT : INTERNATIONAL – FORMATION DES ENSEIGNANTS**

- **Les enjeux de la formation des enseignants dans le contexte actuel**

**Mme BRANDT-POMARÈS** déclare que l'offre de formation, qui va être présentée, a été validée la veille en Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**(Page 2)** L'INSPÉ a pour mission principale de former les étudiants qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation, en particulier avec le master MEÉF (Master des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Cependant, de par la loi, l'INSPÉ peut aussi participer à la formation continue des personnels enseignants du premier et du second degré, à la formation initiale et continue des enseignants du supérieur, et à la formation à d'autres métiers liés à la formation et à l'éducation.

**(Page 5)** L'idée de continuum de formation est de proposer aux étudiants de l'Université de pouvoir se former aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Le master MEÉF est donc central.

La politique mise en place propose aux étudiants en licence de suivre des unités d'enseignement dites « pro-MEÉF », mutualisées à toutes les licences, permettant aux étudiants de se sensibiliser et de vérifier leurs aspirations de façon que le choix des métiers de l'enseignement soit réfléchi, et que la licence d'origine ne soit pas un obstacle à ce projet.

La transformation du continuum, prévoyant jusqu'à aujourd'hui le recrutement d'enseignants via un concours situé entre la première et la deuxième année du MEÉF, ainsi que leur formation sur le plan pédagogique post-concours, s'appuiera désormais sur une formation simultanée où la formation pédagogique s'effectue pendant la formation sur le plan disciplinaire.

**(Page 6)** Le développement de la recherche se réalise au travers de décisions politiques menées par l'INSPÉ et l'Université, puisque l'INSPÉ transforme des postes d'enseignants du second degré en postes d'enseignants-chercheurs.

Ce développement s'appuie sur des enseignants-chercheurs et sur une structure des recherches en éducation qui contribue à l'axe transverse « apprentissage » et « éducation de l'université », avec une structure fédérative, SFERE Provence, qui rassemble 22 laboratoires ayant des champs de recherche divers, pour lesquels certains de ses membres ont des préoccupations de recherche liées aux questions d'éducation.

SFERE Provence a permis dans le projet d'articulation « Recherche-formation-terrain » de travailler avec le rectorat à l'identification de problématiques de terrain pour lesquelles des chercheurs se mobilisent dans des projets (projets SFERE DAFIP) leur permettant de développer de la recherche sur le terrain qui peut également donner lieu à des recherches-actions.

Le laboratoire ADEF (Sciences de l'éducation) est rattaché à l'INSPÉ, et est aussi membre de la structure fédérative de recherche.

Le développement de la recherche fait partie de l'axe 3 du projet AMPIRIC où les moyens qui lui sont dévolus le sont essentiellement pour ce développement de la recherche.

Le GT Num est un groupe thématique numérique venant en réponse à un appel à projets récent qui relève des questions d'hybridation, et par conséquent de développement de la recherche dans ce domaine.

**(Page 7)** En termes d'innovation pédagogique, l'hybridation est une thématique centrale, notamment en matière d'intégration du numérique.

**(Page 8)** En ce qui concerne la citoyenneté, l'assassinat de Samuel PATY a donné une forme d'actualité à ces questions, et a conduit l'INSPÉ à approfondir ses actions sur les valeurs de la République et de laïcité en déployant un projet d'accompagnement au développement professionnel des enseignants, mais également des étudiants futurs enseignants.

L'éducation pour tous étant un objectif de l'UNESCO pour les enseignants du XXIème siècle, l'INSPÉ doit former ses étudiants à rapprocher les élèves de la culture en dehors du champ scolaire. Dans cette optique, l'INSPÉ a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE) » pour créer un parcours permettant aux élèves de lycée de quartiers défavorisés de se tourner vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

**(Page 9)** Le projet AMPIRIC a été initié et porté par le regretté Jacques GINESTIÉ. Il s'agit d'un projet partenarial associant les laboratoires de SFERE Provence, mais également le rectorat, Avignon Université, l'Université Côte d'Azur, le CNRS, l'ANRT, le Réseau Canopé et la Région Sud pour un budget global de 55,7 M€, dont le financement PIA s'élève à 9 M€ consacrés essentiellement au développement de la recherche évoquée.

- **INSPÉ : nouvelle offre de formation de la rentrée 2020 à la rentrée 2021**

**(Page 10)** L'offre de formation demandée à l'INSPÉ relève uniquement des mentions 1, 2 et 3 du master MEÉF.

**(Page 11)** Cette offre reposant sur l'approche par compétence que l'INSPÉ avait déjà inscrite dans son accréditation de 2018, l'Institut a procédé à la seule mise à jour de son référentiel de formation afin qu'il réponde aux attendus décrits dans les trois blocs de compétences du référentiel de formation national. Désormais, le niveau 2 de maîtrise des compétences attendues devra être atteint pour obtenir le master, les compétences étant évaluées de 0 à 4.

Dans le cadre de l'alternance intégrative, l'INSPÉ développe une politique d'établissement formateur en lien avec le TD délocalisé, dispositif prévoyant que la formation se déroule sur le lieu du stage. Par ailleurs, la loi prévoit désormais des stages d'observation et de pratique accompagnée en M1, et une alternance à tiers temps rémunérée en M2.

En ce qui concerne le renforcement du lien recherche-formation, le mémoire travaillé auparavant en deuxième année peut l'être dès le M1, et doit pouvoir rassembler divers éléments d'évaluation dans une évaluation continue des compétences sur les deux années du master.

À partir de la session 2022, le concours est déplacé de M1 en M2 et devrait être davantage axé sur les compétences professionnelles.

**(Page 12)** Un premier axe d'évolutions attendu par le ministère a été transmis au mois de mai, dont le retour reçu en septembre était positif, car globalement des éléments se généralisent avec la loi, sur lesquels l'INSPÉ était en avance puisque l'Institut les appliquait déjà.

Cette offre de formation limitée à la mention 1, 2 et 3, puisque l'accréditation de 2018 est en cours, doit être adoptée par les instances d'AMU et d'Avignon Université.

**(Page 13)** Le partenariat avec le rectorat est très important pour les stages rémunérés mais aussi pour les interventions de professionnels pendant la formation.

**Mme Fathia TIR** remercie Mme BRANDT-POMARÈS pour sa présentation sur les missions de l'INSPÉ, ainsi que leur application, et précise que le SGEN CFDT émettra un avis favorable sur ce point.

**Mme Véronique MASOTTI** souhaite connaître l'issue professionnelle d'un étudiant en cas de forte diminution du nombre de postes ouverts au concours ou en cas d'échec au concours.

**Mme BRANDT-POMARÈS** répond qu'un des enjeux de la réforme est de délivrer aux étudiants un diplôme attestant de leurs compétences. Ce diplôme pourra être valorisé en termes d'insertion professionnelle en tant que vacataire. Ceci leur permet de passer le concours en interne au bout de 3 ans, et de ne pas être soumis à un recrutement national.

Par ailleurs, ceux dont le choix évolue pendant leurs parcours peuvent se réorienter vers des métiers proches mais inclus dans le champ de l'éducation et de la formation grâce à la mention 4 du diplôme.

**Mme Caroline SIFFREIN-BLANC** remercie Mme BRANDT-POMARÈS pour sa présentation, et souligne que le programme pédagogique pour les enfants du primaire au collège prévoit que la Convention internationale des droits de l'enfant soit abordée en cours. Or, le référentiel MEÉF ne prévoyant actuellement pas de délivrer cette formation aux futurs enseignants, elle demande si ce volet pourra être intégré au master.

**Mme BRANDT-POMARÈS** explique que dans l'urgence et face aux contraintes actuelles, ce point n'a pas été développé, mais elle est tout à fait favorable à son déploiement dans le cadre du master ou de modules au titre de la formation continue en partenariat avec le rectorat.

**Le Président, Éric BERTON**, invite le Conseil d'administration à se prononcer sur ce point.

**La délibération portant sur la validation de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## b) STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT : POLITIQUE CULTURELLE

### ● Création d'une Direction Culture et Société

*(Présentation à l'écran « Direction Culture et Société » [fichier PowerPoint]- Lecture et commentaires.)*

Mme **Maryline CRIVELLO** expose qu'il s'agit de culture et d'art qui font lien avec un pendant de la culture présent à Aix-Marseille Université, et porté par le Vice-Président, Nicolas CLAIRE délégué à la culture scientifique.

**(Page 3)** Il a été souhaité au sein d'AMU de rendre visible une véritable stratégie culturelle et artistique qui regroupe un certain nombre de dispositifs existants non mis en cohérence jusqu'à présent. De plus, dans le cadre du contexte pandémique actuel, les secteurs artistiques et culturels étant très touchés, il a semblé important de positionner AMU en accompagnement de l'ensemble de ces secteurs. Par conséquent, la création de la Direction Culture et Société vient comme un élément de visibilité pour renforcer ce secteur d'AMU.

**(Page 4)** De nombreuses conventions ont d'ores et déjà été signées avec des institutions culturelles importantes (Théâtre de la Criée, Fondation Vasarely, et divers musées.), et aujourd'hui il est encore temps de rendre visibles l'ensemble des contrats mis en place entre ces structures et Aix-Marseille Université. AMU a également une dimension internationale culturelle dans le cadre de l'Université européenne (CIVIS) qu'elle souhaite développer davantage au travers de la Direction Culture et Société. Entre 2020 et 2024, l'Université veut renforcer les ensembles comme OSAMU, O'JAZZ AMU, DANSE'AMU, etc., qui favorisent la visibilité et l'attractivité de l'Université, mais veut également consolider leur place et les collaborations possibles sur le territoire et à l'international. Elle signale le Théâtre Antoine VITEZ qui se déploie au sein d'AMU et qui sera en lien fonctionnel avec cette Direction.

**(Page 5)** Il paraît important de travailler sur le lien entre le potentiel culturel et la citoyenneté, ainsi que le développement durable, et l'engagement des étudiants sur ces thèmes peut être favorisé au travers de cette Direction Culture et Société.

Le décloisonnement des approches est un axe à développer également, en associant le sport et la culture, en favorisant l'interculturalité et le métissage culturel, initiatives que la Direction Culturelle et Société pourra mener à bien.

**(Page 6)** Actuellement, Aix-Marseille Université répond à un appel d'offres européen portant sur les industries créatives culturelles et initie des réflexions sur les liens arts et sciences, mais il existe également des liens entre les arts et les sciences où la connexion entre les artistes et les scientifiques fait partie des champs de recherche pour lesquels AMU a un réel potentiel, et qui constituent des constructions d'avenir.

Elle précise enfin que cette Direction Culture et Société jouera un rôle d'interface, de décloisonnement, et qu'elle repositionnera ce secteur culturel à l'échelle territoriale et internationale.

**M. Laurent BARBIERI** ajoute qu'un certain nombre de fonctionnalités étaient déjà assurées pour soutenir la politique artistique et culturelle de l'établissement. Il a été souhaité de faire évoluer cette structuration incorporée au sein de la DEVE en une nouvelle direction centrale « Culture et Société » pour travailler en interaction avec l'ensemble des autres structures, et pour la développer.

**(Page 7)** Cette nouvelle Direction aura des liens fonctionnels avec différentes structures (Théâtre Antoine Vitez, la Cellule Scientifique, le Service commun d'action sociale et culturelle, etc.), afin de mettre l'ensemble en synergie.

**(Page 8)** Elle s'appuiera sur une Commission Culture et Société qui associera l'ensemble des structures de l'établissement, et qui aura pour objectif d'aider à la programmation et à l'orientation de ce travail. La Direction coordonnera notamment un service commun, l'Université du temps libre (UTL), qui a pour vocation de permettre à des publics d'avoir accès à des éléments de formation et de diffusion de culture

scientifique et technique. Ceci constitue un des volets de la Direction Culture et Société, dont la structuration a été validée par le conseil de l'UTL

**(Page 9)** Les moyens humains supplémentaires existants à ce jour au pôle culture de la DEVE font l'objet de financements stabilisés. Si le projet de création de cette Direction est approuvé, ces moyens y seront rattachés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et y seront adjoints des moyens supplémentaires (*cf. partie droite du tableau*) qui permettront, grâce à un financement « Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) » validé, d'étoffer cette nouvelle Direction.

**(Page 10)** Il s'agit de l'organigramme de la fonction telle qu'elle existe aujourd'hui au sein de la DEVE. Ce service est aujourd'hui le Service Culture dont Chantal GUITTET-DURAND en assume la responsabilité tout en assumant sur une autre partie de son activité les fonctions de Directrice adjointe de la DEVE.

Il est proposé de donner à cette fonction une nouvelle ampleur à travers la création d'une nouvelle Direction Culture et Société qui fonctionnera avec les moyens aujourd'hui dédiés, mais qui va pouvoir connaître un développement avec des moyens financés par la CVEC.

La Direction Culture et Société est une direction centrale, c'est-à-dire sous l'autorité de la Direction Générale des Services, mais en relation forte et fonctionnelle avec l'équipe politique que sont le Conseiller Culture du Président, ainsi que la Vice-Présidente au Conseil d'administration.

**Mme Chantal GUITTET-DURAND** complète les propos de M. BARBIERI en précisant que le pourcentage indiqué (50 %) affecté aux fonctions qu'elle occupe au sein du Service culture et à la DEVE est fluctuant en fonction des périodes de l'année.

**(Page 12)** Le siège de la Direction Culture et Société serait situé au 63 Canebière, l'ancien ESPé, avec un point d'accueil sur le Cube où un certain nombre d'ateliers de pratique amateur ouverts au bonus s'y tiennent. Divers ateliers se déroulent sur Luminy, sur Marseille Centre également, l'objectif étant de généraliser cette offre d'ateliers sur différents campus.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** trouve étrange que les deux postes supplémentaires soient financés par la CVEC, alors que la Direction concerne aussi les personnels. Il lui semble assez incohérent d'utiliser la CVEC pour cela.

D'autre part, un pôle de la diffusion de la culture scientifique existant déjà à la DRV, elle demande pourquoi ne pas l'avoir regroupée avec la nouvelle Direction ?

**Mme Maryline CRIVELLO** répond qu'un Comité culture de coordination va être mis en place au sein de l'établissement pour ces deux pans de culture. Comme il existe effectivement une identité forte de cette culture et de ce patrimoine scientifique avec un certain nombre d'actions portées par la culture scientifique, cette orientation devra être travaillée.

**Le Président, Éric BERTON**, ajoute que la DRV est très impliquée dans la culture scientifique, et que le lien avec les laboratoires est également important, d'où le choix de maintenir la culture scientifique à la DRV.

**Concernant le financement des deux postes supplémentaires par la CVEC, M. Laurent BARBIERI** répond que cet élément de réflexion a été envisagé, et qu'il n'est pas question de financer par la CVEC une activité qui comporte un volet tourné vers les personnels.

Il rappelle l'existence de moyens engagés aujourd'hui au sein de la Direction Culture et Société qui n'ont aucun lien avec des financements dédiés à la Vie étudiante et de campus. Ce sont donc strictement des éléments de complément qui viennent aider au développement de la vie culturelle, dédiés aux étudiants.

**Mme Chantal DURAND** confirme que les ateliers ouverts au bonus culture ne sont destinés qu'aux étudiants.

**M. Erwan TRANVOUEZ** fait remarquer que la diffusion des offres culturelles peut se faire sur « Youtube » et d'autres plateformes, ce qui permet d'augmenter leur rayonnement et aider à leur visibilité.

**M. Hugo PIERSON** entend la réponse relative au financement des deux postes supplémentaires, mais indique qu'ils ne concernent pas directement les étudiants, alors même qu'ils seront financés par la CVEC.

Il pense qu'une Direction de l'Université doit reposer sur des financements pérennes, ce qui n'est pas le cas de la CVEC.

**M. Laurent BARBIERI** souligne que la CVEC est un financement pérenne, qu'il fait partie aujourd'hui des moyens régulièrement alloués à l'Université, même si les évolutions de dotation sont recalculées chaque année.

Il ajoute que la CVEC a pour objet dédié d'être consacrée à un objet précis : la vie étudiante et la vie de campus.

Quant à la nature des dépenses qu'elle peut financer, elle peut être extrêmement large : la CVEC a vocation à financer, d'une part, des projets présentés par les associations étudiantes entre autres, et, d'autre part, tous les moyens pouvant concourir au développement de la vie étudiante, que les dépenses soient de l'investissement, de la masse salariale, du fonctionnement. La DGEIP a même validé que des emplois de fonctionnaires soient financés sur cette ressource ; pourvu bien sûr que leur activité soit conforme à l'objet « vie étudiante et vie de Campus ».

Il rappelle enfin que la CVEC n'intervient que marginalement dans le financement et le fonctionnement de cette Direction.

**Mme Fathia TIR** rappelle qu'à l'occasion du Comité technique, un certain nombre de questions et d'observations ont été émises à ce sujet.

Elle rejoint les organisations syndicales présentes sur les questions relatives à la CVEC, et indique qu'il serait intéressant d'en connaître son utilisation de façon générale par AMU.

Concernant cette stratégie culturelle, comme il a été évoqué l'existence de dispositifs dispersés dans la structure, Mme TIR désire savoir si cette création est souhaitée pour rassembler tout l'existant en termes culturels dans l'établissement.

S'agissant des conventions, elle voudrait savoir s'il en existera plusieurs entre la Direction et le SCASC.

Par ailleurs, la présentation de l'équipe composant cette nouvelle Direction étant nominative, elle s'interroge sur le déroulement des recrutements, afin de savoir s'ils ont eu lieu, par exemple, en interne, sachant que la validation de ce projet par les instances devrait normalement être obtenue en amont de tout recrutement.

Elle demande si ce service va être un service commun, c'est-à-dire un service avec des fonds propres, parce qu'il a été présenté comme rattaché à la Direction Générale des Services.

Mme TIR indique en conclusion ne pas avoir cerné le rôle exact de cette nouvelle Direction, et demande s'il sera de diffuser les spectacles via Internet, de les présenter à des concours, ou autres.

**Mme Maryline CRIVELLO** répond que le rôle majeur de la mise en place d'une Direction Culture et Société est la mise en coordination de dispositifs. Aujourd'hui, sans évoquer le SCASC qui reste totalement autonome, un certain nombre d'actions culturelles existent déjà.

L'organigramme montre que parmi les liens fonctionnels, des relations sont possibles qui n'entrent pas dans la Direction Culture et Société.

Il existe aujourd'hui un certain nombre de dispositifs derrière lesquels des personnels peuvent travailler dans le domaine de la recherche et de la culture qui ne sont pas toujours associés.

De plus, au niveau du territoire de nombreux partenaires travaillent sur la culture comme la Fondation Vasarely, le Mucem, le Théâtre de la Criée, etc., mais également des collectivités territoriales et des municipalités qui, pour leurs questions, ne savent pas à quel service s'adresser au sein d'AMU.

Cette Direction de la culture affichera donc, d'une part, la politique culturelle de l'Université, et, d'autre part, son existence en tant qu'interlocuteur unique pour les questions des partenaires culturels extérieurs relatives à la culture.

Par ailleurs, la Commission Culture et Société permettra chaque année de réunir tous les partenaires signataires de conventions avec AMU pour mettre en cohérence les programmations d'AMU sur le territoire et celles des partenaires afin d'éviter des superpositions de programmes.

**Mme Chantal GUITTET DURAND** ajoute que cette Direction coordonnera les différentes actions des différentes composantes qui sont dispersées, ce qui permettra une visibilité des actions mises en place à l'échelle d'Aix-Marseille Université.

**Mme Fathia TIR** souhaite savoir qui composera la Commission Culture et Société, notamment si des représentants des personnels et des étudiants y participeront.

**Mme Maryline CRIVELLO** répond que dans cette Commission siègeront essentiellement les partenaires avec lesquels des conventions auront été signées, ainsi que les différents acteurs au sein d'AMU en lien avec la culture (cf. *les liens fonctionnels page 11*).

Parmi les points non réglés à ce jour figure la représentativité des étudiants, des laboratoires, des composantes. La difficulté sera la participation de chacun sans alourdir le fonctionnement de la Commission.

**Mme Fathia TIR** insiste sur le fait qu'il serait judicieux d'ouvrir très largement la participation à cette Commission, certains acteurs étant incontournables au sein de l'Université.

**Mme Maryline CRIVELLO** répond que la Commission n'est à ce jour pas totalement définie, mais l'esprit est de l'ouvrir. La réflexion sur sa composition sera lancée en janvier 2021, pour être fonctionnelle à la rentrée 2021, et les organisations syndicales seront informées de la représentation des étudiants et des personnels.

**Mme Fathia TIR** insiste sur le fait qu'au vu de la présentation, certains acteurs sont incontournables, car c'est dans le cadre d'échanges pluridisciplinaires qu'une évolution positive est possible.

Elle demande si le recrutement d'un directeur a déjà été effectué, sachant que ce sujet devrait également être validé en amont par le Conseil d'administration.

**M. Laurent BARBIERI** rappelle qu'il s'agit d'un repositionnement d'agents déjà en place dans leur mission, et qui ont déjà commencé à construire tout ce qui existe. De ce fait, ces personnels ont vocation à continuer leur activité dans le nouveau cadre proposé ce jour.

**Au nom du SGEN CFDT, Mme Fathia TIR** émettra un avis favorable sur ce point alors qu'elle s'était abstenue en Comité technique, parce que les acteurs cités par Mme CRIVELLO vont participer à la Commission Culture et Société.

**M. Laurent BARBIERI** profite de cette observation pour rappeler que le Comité technique a donné un avis favorable à la création de cette Direction avec 2 abstentions.

**Mme Véronique MASOTTI** énonce avoir déjà travaillé avec des artistes à l'échelle de son laboratoire avec l'IMÉRA comme interface, et demande comment ce genre de collaboration avec des artistes pourra se reproduire sachant que l'IMÉRA ne figure pas dans l'organigramme.

**Mme Maryline CRIVELLO** explique que le travail à fournir au sein d'AMU dans les années à venir sera de mettre les acteurs en relation, et de faciliter ce relationnel afin de travailler ensemble même si les dispositifs sont séparés. L'exemple de l'IMÉRA est en ce sens significatif, car il s'agit d'un dispositif d'AMU. Il appartiendra donc désormais à la gouvernance de trouver les moyens pour améliorer un travail en commun.

L'IMÉRA aura par conséquent des représentants dans la Commission Culture et Société pour les dimensions art, sciences, et résidences d'artistes.

**Mme Emmanuelle ROSA** va voter pour le projet proposé car elle comprend l'organisation autour de la visibilité nécessaire de la culture. Cependant, elle souscrit aux remarques quant à l'utilisation de la CVEC, car il est impossible de déconnecter ce vote de la précarité actuelle des étudiants qui lui semble un sujet prioritaire.

**Le Président, Éric BERTON**, indique à ce titre que le sujet suivant inscrit à l'ordre du jour concerne précisément l'utilisation des crédits de la CVEC, et propose de mettre ce point au vote.

**La délibération portant sur la création d'une nouvelle Direction « Culture et Société »  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 29 voix pour et 2 abstentions**

**c) Dossier thématique : Vie étudiante**

- **Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2018-2019 (Avis CFVU du 05/11/2020) – Répartition des produits CVEC 2021 (avis CFVU du 05/11/2020)**

**Bilan 2018-2019**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Jean-Louis MORO** expose que pour travailler, Laurent BENSOUSAN, Vice-Président délégué à la Santé et au Handicap, et lui-même en tant que Vice-Président délégué à la vie des campus, s'appuient sur la DEVE et particulièrement sur la Direction de la vie étudiante dirigée par Béatrice DELORGE, car la vie étudiante embrasse plusieurs champs au sein d'Aix-Marseille Université.

Il existe 10 objectifs transversaux, notamment de repérer les étudiants fragilisés, et d'essayer de poser des actions en regard des difficultés qu'ils rencontrent. À plus long terme, il s'agira de transformer la médecine préventive actuelle en centre de santé universitaire afin que les étudiants puissent y être soignés.

Aujourd'hui, l'Hexagone et le Cube sont des espaces exemplaires en termes de qualité d'accueil, l'ambition étant de généraliser ce genre d'infrastructures pour que les étudiants aient à la fois des lieux propices aux études, mais également à la détente.

La culture et les pratiques physiques étant importantes pour la santé et le bien-être, ces espaces dédiés seront donc renforcés.

Les actions de l'Université sont réalisées en fonction des campus qui ont chacun des spécificités.

La communication avec les étudiants doit s'affiner, et l'application Inst'AMU, publiée pendant le premier confinement lié à la COVID, doit rapprocher l'administration de l'établissement des étudiants et de leurs problématiques. À ce titre, cette application, qui informe sur l'ensemble des aides dont peuvent bénéficier les étudiants, demeure à ce jour insuffisamment téléchargée.

Il ajoute que son action seule au service du Pôle Vie Étudiante (PVE) ne fonctionnerait pas sans la collaboration qui existe entre les différents services : par exemple, un travail commun avec le service du patrimoine est nécessaire pour modifier les espaces, et le bien-être ne peut être amélioré sans le service du développement durable.

Une fois la période de contraintes sanitaires levée, un observatoire du bien-être sur le campus sera réalisé.

En 2020, les activités associatives ont été largement diminuées en raison de la COVID, si bien que les associations rencontrent des difficultés pour drainer des bénévoles, notamment pour les activités d'urgence et en particulier l'aide alimentaire et l'aide informatique.

*(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)*

**Mme Idoya DE PONCINS** indique que le vote du Conseil d'administration est sollicité sur trois points : le bilan 2018-2019, la programmation des actions 2020 sur la part des reliquats de 2019, et sur la programmation des actions 2021 (budget prévisionnel).

**(Page 4)** Il s'agit du premier bilan de la CVEC présentant une répartition des crédits obtenus sur la part fixe de l'enveloppe (2,8 M€).

Pour rappel, la CVEC est une contribution, c'est-à-dire une taxe affectée, payée par les étudiants au CROUS qui reverse à l'Université une part s'élevant aujourd'hui à 42 € par étudiant en formation initiale. Ces crédits sont ventilés selon les propositions de répartition de la Commission consultative *ad hoc*, et sont soumis au vote de la CVU et du Conseil d'administration.

**(Page 5 :** Cliquer sur le lien indiqué dans le fichier Pdf pour suivre la présentation.)

## **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) – Bilan sur les usages des crédits 2018-2019**

**Ventilation des crédits :** Une enquête a été envoyée à chaque service affectataire qui a permis de réaliser la ventilation des crédits par volet thématique.

La réglementation prévoit l'octroi de 30 % de l'enveloppe fixe au FSDIE qui a donc perçu pour 2018-2019 la somme de 830.447 €. Ceci a permis de financer 341 projets préalablement présentés et votés par la CVU dont les thèmes portent sur la culture, le sport, l'environnement, la solidarité, la santé, la citoyenneté, le handicap, etc..

En ce qui concerne le sport, une cellule de sportifs de haut niveau a été mise en place.

Pour la culture, les ateliers évoqués par Mmes CRIVELLO et GUITTET-DURAND ont été créés avec les crédits CVEC, ainsi que des animations multiples.

Le volet RSE (Responsabilité Sociétale des Établissements) regroupant le handicap, la lutte contre les discriminations, ainsi que le développement durable, a permis de doter ces trois domaines à hauteur de 33.333 € chacun

Pour ce premier bilan, les frais de fonctionnement représentent la part la plus importante du budget de la CVEC. Les investissements, minimes pour cet exercice, sont appelés à augmenter dans les années à venir.

**Type de dépenses :** S'agissant de la masse salariale, les crédits ont servi au recrutement d'un certain nombre d'étudiants pour la mise en place des actions, et pour le paiement d'heures complémentaires.

**Orientations ministérielles :** 436 actions ont été financées en 2018-2019, dont 341 actions du FSDIE.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a souhaité redynamiser les campus en utilisant la CVEC, 70 % d'actions nouvelles ont donc été créées : beaucoup sont consacrées à l'amélioration de la vie de campus (actions de convivialité), 36 actions ont pour objectif de lutter contre l'isolement et la précarité, une partie participe du rayonnement d'AMU à travers le sport et la culture. 24 actions sont destinées au développement des gratuités (carte « Culture »), 17 actions à la lutte contre l'exclusion sociale, 9 actions traitent du développement de l'engagement étudiant, 8 à la favorisation des actions d'environnement dans le cadre du développement durable, 7 actions sont consacrées au développement des actions de santé, et 2 au pour le développement de l'offre de santé.

En ce qui concerne les 6 actions ministérielles, le montant moyen d'une action pour l'amélioration de l'accueil des étudiants, par exemple, s'est élevé à 13.000 €, soit un total engagé dans cette thématique de 368.000 €. Pour l'accompagnement social (épiceries sociales, Étudiants Relais Santé (ERS), l'achat de matériels informatiques, etc.), l'enveloppe moyenne d'une action s'est élevée à 36.000 €. 100.000 € sont consacrés aux étudiants en difficultés sociales.

**(Page 6)** Un guide pratique à destination des étudiants en situation de handicap financé par la CVEC est en cours d'élaboration.

Mme De PONCINS attire l'attention du Conseil sur le logo « Financé par la CVEC » apparaissant sur la diapositive : il a en effet été demandé à tous les acteurs de l'indiquer de façon que les étudiants, qui sont les contributeurs financiers, puissent avoir un retour.

**(Page 7)** Formation prévention et secours civique niveau 1 : 500 étudiants ont été formés gratuitement aux gestes de secours.

**(Page 8)** Les crédits CVEC financent 100 % des actions en direction de l'art et de la culture (danse, théâtre, chant, orchestre symphonique, chorale, jazz, Pacte'AMU, etc.).

**(Page 9)** Des créneaux de sport supplémentaires ont été financés permettant ainsi à 2.348 étudiants supplémentaires de s'y inscrire, la licence « compétition » est désormais gratuite pour les étudiants, et une cellule de sport de haut niveau a été mise en place.

## **Programmation des reliquats 2020**

**M. Jean-Louis MORO** rappelle que 2020 ayant été une année extrêmement particulière, l'activité événementielle des associations a diminué, engendrant ainsi d'importantes difficultés à engager l'enveloppe programmée sur la CVEC en 2019, mais également des difficultés à construire des projets en 2020. En cours d'année, le ministère recalcule la part fixe de la CVEC en fonction du nombre réel d'étudiants, ainsi que la part variable suite à la péréquation nationale CROUS, et reverse à AMU la différence entre le montant perçu et le montant réel.

Par conséquent, AMU a pu :

- augmenter les fonds FSDIE à hauteur de 30.000 €,
  - contribuer à doter les étudiants en fracture numérique d'ordinateurs (300 PC),
  - financer l'aménagement d'espaces étudiants en Polytech,
- et un poste de suivi de coordination CVEC va être créé.

Une majorité de la part variable va être dédiée à la création de guichets uniques sur les campus de Saint-Jérôme et de Saint-Charles, afin que les étudiants puissent y trouver regroupés l'assistante sociale du CROUS, le médecin du SIUMMPS, le psychologue, le personnel du PVE, le service Scolarité, le service Culture, etc..

### **Programmation de l'enveloppe 2021**

Cette enveloppe n'ayant pas été entièrement dépensée, il en découle une augmentation substantielle des sommes disponibles issues de la part variable et récurrente reversée pour partie dans l'enveloppe initiale. Ceci a pour effet d'augmenter les crédits destinés au sport, à la culture, et au SIUMMPS avec 3 Étudiants Relais Santé supplémentaires et 4 Équivalents Temps Plein (ETP) supplémentaires pour répondre de façon encore plus réactive aux besoins des étudiants. La Mission handicap bénéficie également de l'augmentation de l'enveloppe avec 1 ETP supplémentaire par campus afin de permettre aux étudiants handicapés d'être pris en charge rapidement.

Enfin, une part importante de la CVEC a été réservée à des projets hors services fléchés, notamment aux Relations Internationales (RI) par exemple, pour améliorer la prise en charge des étudiants étrangers.

**(Page 24)** Les CVEC des campus sont des instances où les étudiants choisissent eux-mêmes les projets lauréats et encouragés.

**(Page 27)** En 2021, les reliquats de la CVEC devront être absorbés avant une nouvelle dotation de cette contribution.

M. MORO remercie à nouveau la DEVE, notamment Mme DE PONCINS, ainsi que l'engagement remarquable des étudiants bénévoles dans le cadre des associations.

**Mme Fathia TIR** remercie les intervenants pour leur présentation qui permet de mieux cerner l'utilisation de la CVEC.

Elle fait tout d'abord part de son interrogation quant à l'évocation de la COVID lors de cette présentation portant sur le bilan 2018-2019.

Mme TIR souhaite également savoir si les recrutements annoncés pour le SIUMMPS concerneront des personnels exerçant à AMU, ou s'il s'agira de contractuels.

Enfin, concernant le RSE, sachant que le programme amène à élargir le volet de la lutte contre les discriminations, elle voudrait savoir pourquoi le montant alloué sur cette thématique demeure inchangé (33.333 €).

**M. Jean-Louis MORO** répond que cette somme est décidée par la Commission CVEC centrale.

Au volet « lutte contre les discriminations » s'ajoutent un certain nombre de projets plus ou moins importants qui vont incrémenter cette enveloppe de 33.300 €.

Il précise que cette somme variera probablement du fait de la crise COVID de 2020 et des répercussions sur le volet précité.

**Mme Idoya DE PONCINS** explique que sa remarque quant à la COVID porte sur les programmations FSDIE qui n'ont pas été réalisées. De ce fait, l'enveloppe non investie dans ces programmations a permis d'alimenter les fonds destinés à la précarité alimentaire et la fracture numérique subies par les étudiants.

Concernant le SIUMMPS et notamment les moyens humains proposés, les 4 équivalents temps plein se répartissent ainsi : 2,5 infirmières, 0,5 médecin, 0,1 psychiatre, 0,2 sage-femme, 0,2 diététicienne, et 0,5 secrétaire de catégorie C. Ces chiffres ont été présentés en commission *ad hoc* d'établissement et validés ensuite par la CFVU.

**Mme Fathia TIR** énonce que les remontées qui proviennent des étudiants indiquent que ce service ne pouvait pas recevoir l'ensemble des demandes présentées. Par conséquent, elle approuve le renforcement des effectifs du SIUMMPS qui est un service incontournable.

**M. Hugo PIERSON** rappelle comme chaque année son opposition à la CVEC, bien qu'elle finance des éléments et des missions de vie étudiante intéressantes qu'il défend, car ses missions sont censées être financées par l'État, or elles reposent directement sur les étudiants qui contribuent à hauteur de 92€ à la CVEC. Cela pose problème, car l'Université d'Aix-Marseille ne parvient pas à utiliser l'ensemble de l'enveloppe récoltée avec cette contribution alors que certains étudiants ont dû travailler pour payer leurs frais d'inscription comprenant la CVEC.

De plus, les questions de handicap, de lutte contre les discriminations, etc., doivent être financées par des crédits pérennes dans l'Université.

Il a été dit que la CVEC était pérenne, mais M. PIERSON ne le considère pas ainsi parce qu'il y reste opposé. Il espère qu'elle sera supprimée et remplacée par une dotation de l'État, la CVEC étant en effet un dispositif bancal et dangereux sur lequel il est imprudent de se reposer en termes d'éléments financiers.

Il réitère son opposition à la CVEC mais souligne l'effort important dans l'utilisation de ses fonds sur AMU, avec un grand nombre de projets intéressants pour les étudiants et l'ensemble de la communauté universitaire. Par conséquent, il s'abstiendra.

Par ailleurs, M. PIERSON demande si l'appel à projets (APP) est ouvert à tous les étudiants ou si seules les associations étudiantes peuvent y répondre.

Il ajoute qu'il serait intéressant de développer un budget participatif à destination des étudiants avec les reliquats.

**M. Jean-Louis MORO** répond que la CVEC a été décrétée par le ministère. De ce fait, AMU essaie d'optimiser l'utilisation des fonds issus des frais d'inscription imposés aux étudiants.

En ce qui concerne l'appel à projets, l'ensemble des services et associations étudiantes sont concernés, et il sera répondu aux projets les plus structurants qui viseront à l'amélioration du bien-être des étudiants au sein des lieux de vie que sont les campus.

**Mme Emmanuelle ROSA** souhaite savoir la proportion des réaffectations de lignes budgétaires suite à la déclaration le 19 mars 2020 du ministre de l'Enseignement supérieur, qui préconisait d'utiliser la CVEC pour parer à la crise sanitaire. En effet, si la temporalité de la CVEC est la même chaque année, elle a donc été discutée au mois de novembre 2019 alors que la crise liée à la COVID n'existait pas encore.

D'autre part, elle demande si le projet d'aménagement d'espaces de convivialité à Polytech pour un montant de 86.000 € avait été refusé, et si les étudiants avaient été associés à ce projet, sachant que le document de cadrage d'AMU pour la CVEC relève des CVEC de Campus.

**M. Jean-Louis MORO** répond que les CVEC de Campus et le FSDIE ont servi à financer une grande majorité des investissements réalisés pour parer à la crise COVID en termes d'aides alimentaires et de fracture numérique.

D'autre part, le Président BERTON a transmis auprès du ministère le montant des investissements pour l'informer du coût de ces actions ; à ce jour AMU n'a pas reçu de réponse.

**Mme Idoya DE PONCINS** mentionne que la commission *ad hoc* de la CVEC est composée d'étudiants qui émettent des propositions soumises au Conseil d'administration. De plus, 4 étudiants sont élus à la CVU et 4 étudiants le sont au Conseil d'administration.

**Mme Emmanuelle ROSA** s'interroge sur les surplus non utilisés et le fait d'avoir transmis au cabinet du ministre le montant des investissements liés à la COVID. Elle voudrait donc savoir si l'utilisation des reliquats est soumise à une autorisation particulière.

**M. Jean-Louis MORO** répond que les frais d'inscription des étudiants ne sont pas censés financer la crise sanitaire mais ce que comprend l'objet de la CVEC.

Il lui semble que l'État devrait aider AMU à laisser la majeure partie de la CVEC pour les activités des étudiants.

**Mme Idoya DE PONCINS** explique que la partie variable de la CVEC est dotée en fin d'année universitaire, ce qui engendre des crédits à reprogrammer. Par conséquent, les reliquats sont donc une dotation nouvelle à répartir après avoir été proposée en Commission *ad hoc*, puis votée en Conseil d'administration.

Elle souligne que le terme « reliquats » semble inapproprié dans ce cas.

**M. Lionel NICOD** ajoute que ceci explique la volonté de développer un plan pluriannuel d'investissement, afin que cette dotation ne tombe pas dans le fonds de roulement mais demeure dédiée à ce plan.

**Mme Véronique MASOTTI** désire savoir si la répartition entre campus est fixée en fonction du nombre d'étudiants par campus, ou si les projets émis par chaque campus sont arbitrés indistinctement par la Commission *ad hoc*.

**M. Jean-Louis MORO** répond que la répartition s'effectue au prorata du nombre d'étudiants par campus. Cependant, la politique clairement énoncée par le Président BERTON est de favoriser les campus délaissés aujourd'hui par les opérations Campus. Aujourd'hui, une attention particulière doit donc être portée sur Saint-Jérôme et Saint-Charles.

**Mme Sophie LENGRAND-JACOULET** fait remarquer que les sites délocalisés perçoivent une contribution moindre de la CVEC au regard du nombre peu élevé de leurs étudiants, et qu'il arrive souvent que sur ces sites plusieurs composantes ne soient pas au même endroit. Par conséquent, il est difficile de faire de véritables projets de campus.

À ce titre, elle propose qu'une réflexion soit menée visant à une amélioration de la répartition.

**M. Jean-Louis MORO** indique que le calcul du « retour étudiant » pour les campus délocalisés est plus avantageux que celui destiné au campus centralisé. Néanmoins, le mode de calcul pourrait être révisé.

Par ailleurs, il souligne la provision budgétaire de 35.000 € pour des activités singulières sur les campus décentralisés non mises en œuvre à cause de la crise COVID.

**Le Président, Éric BERTON**, invite le Conseil d'administration à se prononcer.

**La délibération portant sur le bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2018-2019, et  
la répartition des produits CVEC 2021  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 29 voix pour et 2 abstentions**

d) Dossier institutionnel : Intégration de l'UFR d'Odontologie à l'UFR des Sciences médicales et paramédicales

- Approbation de l'intégration de l'UFR d'Odontologie à l'UFR des Sciences médicales et paramédicales

**M. Georges LEONETTI** expose qu'à la fin de l'année 2017, AMU a décidé la fusion de la Faculté de médecine et de l'École Universitaire de maïeutique pour créer la Faculté de Sciences médicales et paramédicales (SMPM), sur une double motivation. D'une part, parce que cela participait à un élan national de regroupement

des composantes santé, et, d'autre part, parce que cela relevait de la problématique de l'universitarisation des professions paramédicales.

Par la création de l'UFR des Sciences médicales et paramédicales, ont été regroupées sur le plan thématique deux des trois sciences médicales que sont la médecine et la maïeutique, et il est proposé ce jour au Conseil d'administration de voter l'intégration de la troisième profession médicale : l'odontologie.

L'objectif de cette intégration est de pouvoir accompagner davantage la triple mission des hospitalo-universitaires.

Dans le cadre de la formation, il est souhaité de s'orienter vers une mutualisation plus grande des enseignements des étudiants de professions médicales et paramédicales, futurs professionnels de santé. En effet, il est considéré que les étudiants, s'étant côtoyés et ayant échangé et travaillé ensemble pendant leurs études, pourront, d'une part, mieux relever les défis professionnels de santé auxquels ils seront confrontés en tant que professionnels, et, d'autre part, mieux collaborer ensemble sachant que la collaboration interprofessionnelle va se déployer de façon organisée et importante (ex. : maisons médicales de santé pluriprofessionnelles).

Le deuxième axe est celui des soins, d'où le souhait d'intégration de la Faculté d'Odontologie à la Faculté des Sciences médicales et paramédicales.

Le troisième élément est celui de la recherche, puisqu'une collaboration existe entre la Faculté d'Odontologie et Faculté des Sciences médicales et paramédicales au travers des équipes de recherche affiliées aux structures. Cependant, dans le cadre du contrat quinquennal 2023-2028, les discussions étant à leurs prémices, le fait de pouvoir être ensemble dans une même UFR et d'envisager des collaborations plus importantes sur le champ de la santé ne peut qu'être facilité aujourd'hui dans ce contexte.

La proposition faite au Conseil d'administration a donné lieu à une consultation des Conseils des deux facultés concernées.

Concernant la Faculté des Sciences médicales et paramédicales, le Conseil de faculté s'est réuni et a voté à l'unanimité l'acceptation de l'intégration de l'Odontologie au sein de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales.

Il ajoute que dans le cadre du deuxième point inscrit à l'ordre du jour relatif à cette intégration, il sera soumis au vote du Conseil d'administration une modification des statuts de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales pour acter la création d'une cinquième école, l'École de médecine dentaire, puisque c'est ainsi que les odontologistes souhaitent dénommer la nouvelle école au sein de SMPM. L'objectif est de rendre possible cette intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une élection partielle du Collège Étudiants en début d'année. Ceci permettra dès lors une représentation des étudiants de toutes les écoles au sein du Collège Étudiants de SMPM, mais également, du fait de départs à la retraite, une élection partielle des autres collèges permettant ainsi aux représentants enseignants et BIATSS de la Faculté d'Odontologie de pouvoir être représentés dans les Conseils de SMPM.

**M. Bruno FOTI** indique en complément que le constat national fait ressortir que 50 % des Facultés d'odontologie, des Sciences odontologiques ou des Facultés de chirurgie dentaire opèrent actuellement une mutation pour un rapprochement avec les Facultés de sciences médicales. Dans ce contexte, **M. LEONETTI** et lui-même souhaiteraient que le processus d'intégration présenté aujourd'hui soit l'exemple type au plan national.

Le constat local montre quant à lui une forte implication des médecins pour effectuer certains enseignements au sein de la Faculté d'Odontologie, et en contrepartie des enseignants de la Faculté d'Odontologie interviennent au niveau de la Faculté SMPM. Il s'avère donc nécessaire de parvenir à une logique et une cohérence par l'intégration présentée ce jour.

**M. FOTI** explique que la dénomination de « Faculté d'Odontologie » deviendrait « École de Médecine dentaire » eu égard, d'une part, au serment médical qui fait référence à l'exercice de la « Médecine dentaire », et, d'autre part, parce que cette dénomination reprend le terme répandu au plan européen et dans les pays francophones de l'Amérique du Nord.

Il indique pour information qu'un Conseil d'administration plénier de la Faculté d'Odontologie a été réuni pour se prononcer quant à l'intégration de la Faculté d'Odontologie à la Faculté des Sciences médicales et paramédicales, dont le vote a été favorable par 16 voix « pour » et 6 voix « contre ».

M. FOTI espère que le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université émettra également un avis favorable pour que cette intégration soit un exemple pour la France, sachant qu'Aix-Marseille Université est la plus grande université francophone au monde.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** demande s'il est envisagé à terme l'intégration de la Pharmacie. Le cas échéant, pourquoi ne pas le faire immédiatement, et dans le cas contraire quelles en sont les raisons.

Elle fait remarquer ensuite que les statuts qui sont des documents officiels font référence à des « Doyens » et des « Facultés » alors qu'il s'agit de « Directeurs » d'« UFR ».

**M. Georges LEONETTI** répond qu'il s'agit d'une évolution progressive des choses en fonction de la maturité de l'évolution des problématiques. Aujourd'hui, l'idée est de regrouper les Sciences médicales dans le cadre de la dénomination de l'UFR Sciences médicales et paramédicales, ce qui n'exclut pas une évolution supplémentaire future pour ce qui pourrait préfigurer une UFR Santé.

**Le Président, Éric BERTON**, a pris note de la remarque de Mme DE SAINTE MARIE concernant les titres fonctionnels dans les documents officiels.

**Mme Fathia TIR** remercie MM. LEONETTI et FOTI pour leur présentation.

Elle les interpelle sur l'évolution des termes évoquée, et fait part de son incompréhension face à l'utilisation du terme « Doyen » plutôt que « Directeur ». Le SGEN CFDT tient à ce que les termes légaux soient employés, ce qui permettrait en outre de reconnaître l'évolution en termes de visuel et de sémantique.

En ce qui concerne la réorganisation, elle demande comment est envisagée la restructuration au niveau des postes, sachant que la Faculté des Sciences médicales et paramédicales et la Faculté d'Odontologie ont chacune un poste « Accueil ».

**M. Georges LEONETTI** répond que cela fait trois ans que la fusion de la médecine et de la maïeutique ont été réalisées, et qu'il en ressort une nécessité de personnels dédiés et spécialisés. Toutefois, sur un certain nombre de fonctions, il pourra être décidé, en accord avec les personnels, d'envisager des évolutions d'organisation.

Il précise cependant que la priorité est de mener dans un premier temps une réflexion sur la recherche puisque les discussions commencent seulement sur le contrat quinquennal 2023-2028, mais aussi sur la formation puisqu'au travers des expérimentations proposées, notamment par les dispositifs gouvernementaux, il faut étudier comment s'intégrer dans ces expérimentations pour développer une innovation et une spécificité pouvant avoir valeur d'exemplarité en termes de formation des futurs professionnels de santé.

En ce qui concerne le terme « Doyen », tout élément inscrit dans les statuts où figure le terme « Directeur d'UFR » appelé également « Doyen » dans le reste du texte lui convient tout à fait.

**Mme Fathia TIR** note la remarque de M. LEONETTI quant au terme « Doyen ».

Par ailleurs, elle rappelle que lors de l'évolution de l'école de maïeutique, certains personnels, qui avaient intégré AMU, ont rencontré des difficultés. À ce titre, elle veut prévenir que le changement peut avoir des impacts sur les personnels.

**M. Georges LEONETTI** répond qu'il a été écrit aux personnels qu'ils ne connaîtraient aucun impact important et qu'ils garderaient leur poste à la Faculté d'Odontologie dont le nom doit évoluer.

**M. Laurent BARBIERI** complète les propos relatifs aux votes évoqués par M. FOTI en indiquant que le Comité technique d'AMU a formulé un avis favorable avec une abstention des représentants du SGEN CFDT, de la CGT et de la FSU.

Mme Emmanuelle ROSA mentionne que les élus au Conseil d'UFR seront attentifs aux éventuels impacts engendrés par cette intégration.

Le Président, Éric BERTON, remercie l'ensemble des participants à ce Conseil pour la qualité de leurs interventions, et soumet la délibération au vote.

**La délibération portant sur l'approbation de l'intégration de l'UFR d'Odontologie dans  
la Faculté des Sciences médicales et paramédicales  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 28 voix pour et 3 abstentions**

- **Approbation des statuts modifiés de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales sur proposition du Conseil de Faculté du 29 septembre 2020**

M. Georges LEONETTI énonce que la seule modification des statuts porte sur la création de la cinquième école au sein de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales.

Il signale par ailleurs une coquille dans le document transmis aux administrateurs, puisqu'il est inscrit « École d'Odontologie » alors que la terminologie exacte est « École de médecine dentaire ».

Le Président, Éric BERTON indique que la phrase sera corrigée, et propose aux administrateurs de voter.

**La délibération portant sur l'approbation des statuts modifiés de la Faculté des Sciences médicales et  
paramédicales sur proposition du Conseil de Faculté du 29 septembre 2020  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 28 voix pour et 3 abstentions**

#### \* AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### BUDGET

- **Budget rectificatif n°2 pour 2020**

*(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)*

Mme Brigitte CARPENTIER énonce que l'adaptation du budget à la crise sanitaire a porté notamment sur l'acquisition de masques jetables, le don de 900 ordinateurs de clés USB effectué entre la première vague de confinement et la rentrée de septembre 2020 **(page 3)**.

**(Page 5)** La subvention intermédiaire n'est pas la subvention définitive, elle inclut les financements de la loi ORE, le dialogue stratégique de gestion pour la phase n°2 pour 250.000 €, la prime COVID pour 221.000 €, ainsi qu'un certain nombre d'actions spécifiques, dont 200.000 € pour les étudiants handicapés. Toutefois, des actions spécifiques restent à venir sur les trois derniers mois de l'année.

*(17 h 30, Mme GIBELLO quitte la séance du Conseil d'administration, et donne  
pouvoir à M. le Président, Éric BERTON.)*

**(Page 7)** SCSP : subvention pour charge de service public.

**(Page 8)** Les éléments listés dans la partie gauche du tableau induisent un moindre besoin en fonds de roulement pour les investissements de l'établissement par rapport à la prévision du BR1.

**(Page 9)** Un apport du budget principal d'AMU est nécessaire pour atteindre une couverture complète des dépenses. Il s'élève en prévision au BR2 à 4 774 k€, mais un ajustement sera nécessaire en fonction des dépenses réelles d'investissement.

**(Page 10)** La variation du fonds de roulement mentionnée en jaune dans le tableau se situe entre le projet de BR2 de 2020 et le compte financier 2019.

Les écritures liées au PPP pour 48,46 M€ s'expliquent à la fois par une régularisation de 2019, par les mises en service sur 2020, et par l'emprunt de 40 M€ prévu à fin 2020 pour rembourser de façon anticipée le « PPPiste ».

Le fonds de roulement brut sur les dépenses décaissables représente 54 jours de fonctionnement.

**(Page 11)** Les nouveaux projets financés sont les contrats de recherche, les grands projets et A\*MIDEX.

**(Page 12)** Le plafond d'emplois État et le plafond d'emplois sur ressources propres ont été ajustés à la baisse : sur la partie plafond d'emplois ressources propres, la construction budgétaire engendre des prévisions positives et optimistes par rapport aux projets des contrats de recherche notamment.

En raison de la crise sanitaire et du décalage des projets, et par conséquent des recrutements, il y a une diminution de 96 Équivalents Temps Plein Travillés (ETPT) répartis entre des ajustements sur les contrats de recherche et A\*MIDEX, ainsi qu'une diminution des marges de précaution inscrites au budget prévisionnel.

Sur la partie du plafond État, l'ajustement porte sur -89 ETPT avec un flux effectif établissement pour +3 ETPT (recrutement de 6 agents), la prolongation des contrats de recherche pour 27 ETPT, l'ajustement à la baisse de -118 ETPT par rapport à la connaissance à date du réalisé 2020, la diminution des marges de précaution inscrites au BP 2020, le décalage ou l'annulation de recrutements lié à la crise sanitaire, ainsi que les promotions internes sur le concours qui ont représenté 91 % sur les BIATSS. Ceci induit un nombre d'ETPT issus de l'extérieur moins élevé que prévu au BR1.

**(Page 13)** La masse salariale totale traduit une évolution à la baisse de -3,07 M€, notamment en raison de l'ajustement des projets sur A\*MIDEX et sur la recherche. Cependant, ils sont financés et n'ont donc aucun impact sur le résultat de l'établissement. En revanche sur la masse salariale État, sont inscrites au BR2 deux augmentations : 850.000 € hors contrats doctoraux et 663.000 € concernant les contrats doctoraux.

**(Page 16)** Les prévisions d'autorisation d'engagement (AE) en budget GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) correspondent à l'autorisation de pouvoir passer des commandes et d'engager l'établissement sur plusieurs années.

Le budget en GBCP traduit une variation très importante dans le cadre de ce budget rectificatif n°2 avec une reprogrammation d'un certain nombre de dépenses et des ajustements, ce qui représente -30 M€ sur le fonctionnement et -17 M€ sur les investissements.

Le graphique montre la répartition entre les AE d'investissement (en vert) et les AE fonctionnement (en bleu) par structure ou domaine de l'établissement.

**(Page 17)** Les deux variations les plus importantes entre le BR1 et le BR2 concernent Plan campus Luminy et la DDPI-DEPIL avec une partie de reprogrammation des dépenses liées à l'immobilier.

La variation sur Plan campus s'élève à -17 M€ d'AE pour prendre en compte le niveau des taux d'intérêt très bas par rapport aux précautions qu'avait demandé de prendre le ministère.

**(Page 18)** Une amélioration peut être constatée par rapport au budget rectificatif n°1 du fait du décalage des dépenses de l'établissement et de ressources supplémentaires.

Malgré un solde budgétaire de -47,7 M€, la variation de trésorerie prévisionnelle est finalement négative de 6,6 M€, et la trésorerie à fin 2020 s'établit à 195,8 M€.

**(Page 19)** 41 % de la trésorerie est fléchée sur les projets Plan campus et A\*MIDEX.

(Page 20) Le vote porte sur le tableau 1 des emplois sous plafond État et des emplois sur ressources propres, et le tableau 2 faisant la synthèse des :

**1. Autorisations budgétaires :**

- 7604 ETPT dont 6342 ETPT sous plafond
- 756 014 400 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 530 413 654 € personnel
  - 115 433 730 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 110 167 016 € investissement
- 728 474 975 € de crédits de paiement
  - 530 413 654 € personnel
  - 103 480 884 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 94 580 437 € investissement
- 680 777 866 € de prévisions de recettes
- -47 697 109 € de solde budgétaire

**2. Des prévisions budgétaires suivantes :**

- -6 617 109 € de variation de trésorerie
- 1 670 615 € de résultat patrimonial
- 13 529 615 € de capacité d'autofinancement
- +40 957 256 € de variation de fonds de roulement.

Mme Véronique MASOTTI fait part de ses interrogations inscrites en « Questions diverses » de l'ordre du jour concernant le budget, qui permettraient de comprendre où se situent les problèmes. À ce stade de la présentation, elle n'est pas en mesure de voter favorablement ce budget rectificatif n°2.

Mme Fathia TIR demande si la présentation du budget rectificatif est obligatoire, s'il s'agit d'une démarche normale.

Le Président, Éric BERTON, répond qu'il est nécessaire de présenter chaque année un budget rectificatif.

**La délibération portant sur le budget rectificatif 2020  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 27 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre**

- **Budget 2021 :**
  - Vote de l'enveloppe Formation

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

M. Lionel NICOD indique qu'il revient au Conseil d'administration de fixer l'enveloppe de la partie formation, dont la répartition sera décidée par la CFVU. L'enveloppe globale proposée s'élève à 51,5 M€. Ce montant est en forte croissance par rapport à l'année 2019 (25 M€) en raison d'un effet de présentation, car auparavant la partie budget de fonctionnement et d'investissement sur subventions pour charges de service public (SCSP) n'était pas incluse. Néanmoins, l'augmentation s'explique, d'une part, par l'obtention de nombreux projets cette année qui génère des ressources en formation (TIGER, PANORAMA, DREAM U, IDeAL, AMPIRIC), et d'autre part, par la loi ORE qui a permis à l'établissement de demander au rectorat un certain nombre de sommes non financées jusqu'à présent, et enfin par une importante croissance de l'apprentissage et des recettes subséquentes.

Mme Véronique MASOTTI demande s'il reste des licences pour l'utilisation de ZOOM.

M. Lionel NICOD répond par l'affirmative, et propose de distribuer les licences restantes pour ce type d'instances.

Mme Fathia TIR demande comment a été défini le montant proposé.

M. Lionel NICOD répond que le montant des années précédentes a été reconduit, soit 20 M€ sur l'enveloppe « heures complémentaires », 10 M€ sur l'enveloppe de fonctionnement, auxquels s'ajoutent les différents projets financés ou les ressources propres demandées ou obtenues.

Le Président, Éric BERTON soumet au vote l'enveloppe formation.

**La délibération portant sur l'enveloppe Formation  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 26 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

- Vote de l'enveloppe Recherche

M. Philippe DELAPORTE énonce que l'enveloppe recherche est aussi en augmentation du fait d'un mode de présentation différent également.

Les différents éléments constitutifs de cette enveloppe 2021 correspondent pour les deux premières lignes, aux dotations attribuées aux 111 unités et aux 9 fédérations de recherche. La répartition des dotations (1<sup>ère</sup> ligne) est fixée en début de contrat pour les cinq années de sa durée, et le bonus performance (2<sup>ème</sup> ligne) est attribué en fonction de certains critères définis pour les unités, mais aussi par rapport à la politique de site, en particulier sur la science ouverte. Les unités doivent répondre à ces critères pour obtenir le bonus. La troisième ligne correspond à la dotation fournie au collège doctoral et aux différentes écoles doctorales pour animer l'encadrement des doctorants.

Une partie de cette subvention est utilisée pour alimenter une partie de la culture scientifique et le patrimoine scientifique rattaché à la DRV puisque ces activités sont menées en relation constante avec les laboratoires de recherche, sachant qu'une partie non négligeable du budget est demandée aux collectivités territoriales. Il y a quelques opérations de valorisation pour soutenir les brevets ou aider aux activités de valorisation.

La gestion des contrats doctoraux a été incluse cette année au budget.

Il est proposé une enveloppe de 29,51 M€.

Constatant que ce budget ne soulève aucune question, le Président, Éric BERTON, le soumet aux voix.

**La délibération portant sur l'enveloppe Recherche  
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés,  
par 31 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention**

## AFFAIRE JURIDIQUE

- **Modification de la tenue des instances à distance**

M. Laurent BARBIERI mentionne qu'il s'agit d'une réactualisation de la délibération prise par le Conseil d'administration au mois d'avril 2020 en pleine période d'initiation du premier confinement, pour lequel il a fallu mettre en place la dématérialisation des instances.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé des modalités d'organisation des instances d'Aix-Marseille Université à distance, incluant les instances des conseils centraux (CA, CAC, CT, CHSCT, etc.) mais aussi ceux des composantes.

La modification porte sur le point n°5 de cette délibération, qui prévoyait initialement que « Si la séance est organisée **en visioconférence ou en audioconférence**, le président de séance vérifie que la moitié au moins des membres de l'instance est connectée à l'heure prévue pour l'ouverture des débats. Il ouvre alors la séance ».

Des membres du Conseil d'administration ont fait remarquer opportunément que cette disposition était trop simplificatrice et même erronée, parce qu'elle méconnaissait la distinction entre les membres présents qui peuvent être considérés comme connectés et représentés, ces derniers devant être décomptés pour la détermination du quorum tel que fixé dans les statuts ou le règlement intérieur.

Par conséquent, il est proposé la rédaction suivante : « Si la séance est organisée **en visioconférence ou en audioconférence**, le président de séance vérifie que le nombre de membres présents (connectés) et représentés (procurations) permet d'atteindre le quorum tel que fixé par les statuts ou le règlement intérieur de la structure ou instance concernée. Il ouvre alors la séance. »

Le Président, **Éric BERTON**, propose aux membres du Conseil d'administration de voter.

**La délibération portant sur la modification de la tenue des instances à distance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **Création d'une direction sûreté sécurité défense .**

**M. Laurent BARBIERI** informe le Conseil qu'il s'agit de la création d'une nouvelle Direction centrale qui prend le nom de « Direction de la sûreté et de la sécurité de défense (DSSD) qui est une recomposition du paysage d'un certain nombre d'acteurs et d'expertises déjà existants mais qu'il est souhaité réorganiser au sein d'une direction, afin de lui offrir notamment la visibilité et la cohérence d'action.

*(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)*

**(Page 2)** Ce groupe de travail a été composé du directeur de la DOSI, Serge PORTELLA, du délégué à la protection des données individuelles, Hervé ISAR, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le référent sûreté de l'Université, le fonctionnaire sécurité et de défense, et à partir de janvier 2020, la nouvelle gouvernance ayant été élue, se sont joints à ce groupe de travail le vice-président en charge du numérique, Serge AMABILE et le vice-président délégué aux données de la recherche, Moustapha OULADSINE.

**(Page 3)** \* La sécurité désigne l'ensemble (...) : il existe un certain nombre de risques auxquels AMU est confrontée, mais qui ne résultent pas d'agissements volontaires d'une personne ou d'une organisation dans le but de nuire. C'est en cela que la sécurité se distingue de la notion de sûreté qui consiste à faire face à des agissements d'organisations ou de personnes qui ont pour objectif de nuire.

**(Page 5)** Le groupe a cherché à décliner pour chacune des thématiques d'observation la façon dont elles sont réparties au niveau de l'établissement, qu'il s'agisse de l'échelon central, de l'échelon du campus, ou sur les unités de terrain (recherche, directions et composantes). Chaque thématique est différemment déployée dans l'établissement, au niveau Campus ou au niveau le plus fin. La couverture la plus complète concerne la prévention, sécurité et les conditions de travail : les fonctions sont incarnées au niveau central par le conseiller de prévention et la Direction hygiène, sécurité et environnement (DHSE) déclinée au niveau des campus avec des assistants de prévention de campus, mais aussi avec des assistants de prévention d'unités de recherche, directions et composantes. Cela peut être une piste de déploiement pour les autres missions identifiées dans le tableau présenté.

**(Page 6)** Il est proposé d'instituer une direction de la sûreté et de la sécurité défense à travers le regroupement cohérent du référent sûreté, qui va prendre la supervision des marchés de contrôle des accès aux entités d'AMU, et du fonctionnaire sécurité défense. Ces deux acteurs ont vocation à collaborer, à utiliser les mêmes outils, à bénéficier des mêmes appuis, et à actionner des correspondants sûreté et des correspondants de protection du patrimoine scientifique et technologique, dont les intérêts sont souvent liés.

En revanche, la recherche de factorisation n'a pas été poussée au-delà, parce que la Direction Hygiène, Sécurité et Environnement décline les thématiques de prévention et de sécurité liées aux conditions de travail, et actionne le réseau. Cependant, les interactions devront être développées. Enfin, les thématiques liées à la sécurité du système d'information et à la protection des données personnelles (RSSI et DPO) sont des activités dont il a été considéré qu'elles devaient pour l'instant rester très en proximité de la DOSI et de la thématique du numérique, et que leur intégration à une Direction de la sûreté et de la sécurité de la défense n'était pas encore envisageable.

**(Page 7)** Les effectifs de la Direction sûreté et sécurité de la défense sont constants et constituent d'ores et déjà une ossature de cette Direction. En mode optimal, il faudrait considérer qu'il y a lieu d'affecter deux recrutements complémentaires de niveau assistant-ingénieur (ASI) pour offrir plus de possibilités sur le déploiement de correspondants en sûreté. Aujourd'hui les moyens n'existent pas, mais il s'agit d'une organisation cible.

**(Page 8)** Il est soumis aujourd'hui à l'appréciation du Conseil d'administration la création de cette Direction, sachant pour rappel que tous les acteurs et le Président l'ont validée, et que le Comité technique s'est récemment prononcé favorablement avec une abstention. Par la suite, il s'agira de travailler à des processus communs à des procédures les plus en proximité avec les thématiques hygiène et sécurité, ainsi que de sécurité du numérique et des données.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** relève que si la CGT-Sud ne nie pas le besoin de coordination sur certains de ces aspects, cette proposition survient dans un contexte troublé où il existe, en parallèle de menaces réelles, une mesure gouvernementale de pénalisation de l'action revendicative et syndicale –notamment suite à l'adoption récente par la Commission mixte de l'amendement L.763-1 qui pénalise l'action revendicative étudiante– qui risque de limiter gravement la liberté d'expression et de manifestation à l'université. La CGT-Sud sera très attentive au rôle que jouera cette Direction dans un climat national sécuritaire.

**Mme Véronique MASOTTI** entend la nécessité de coordination, mais n'a pour autant pas l'impression de se sentir en insécurité sur les campus sur tous les niveaux abordés. Elle pense qu'il est impossible de soutenir le recrutement de 2 ASI alors que cette année les contrats de 3 enseignants sur 10 n'ont pas été renouvelés ; elle ne soutiendra donc pas la proposition présentée.

**M. Laurent BARBIERI** fait observer que les délibérations proposées devant la représentation nationale sont totalement indépendantes de ce projet qui a été élaboré depuis plusieurs mois au sein d'AMU. Le but est de mettre en cohérence l'organisation interne de l'établissement.

D'autre part, les assistants-ingénieurs complémentaires correspondent à une organisation cible, optimale permettant de faire face aux missions recensées dans leur totalité.

Par ailleurs, l'administration d'AMU s'est engagée devant le Comité technique à ce que la Direction sécurité et sûreté défense fournisse un rapport d'activité permettant d'expliciter ses missions et les éléments qu'elle a eus à traiter après une année d'exercice.

M. BARBIERI pense que cela sera instructif, car cela permettra de se rendre compte que les attaques qu'AMU peut subir et les problématiques sur les campus sont très conséquentes, atteintes aux biens et aux personnes.

**Mme Emmanuelle ROSA** invite la Direction à échanger avec M. FLORENTINI qui a une vision très fine des questions de sécurité et de la manière d'insérer un établissement dans le tissu social.

D'autre part, elle demande si les missions déclinées ou non en campus correspondent au modèle ABCD.

**M. Laurent BARBIERI** répond que l'action de la Direction sera adaptée au mode d'organisation logistique et patrimoniale, car des compétences vont toucher au contrôle des accès, au contrôle des aspects logistiques notamment. À cela s'ajoute une question de déclinaison de ces thématiques sur les campus en fonction de leur physionomie posant donc des questions différentes en matière de prévention.

**Mme Emmanuelle ROSA** fait part de l'existence d'une réflexion globale nationale dans les universités pour créer des directions sur ces thématiques, qu'elles soient ou non insérées au DHSE.

**M. Laurent BARBIERI** n'a pas été informé d'une réflexion de cette nature ni dans les réseaux professionnels du DGAS, ni en liaison avec le ministère, ni dans le cadre de la Conférence des Présidents d'université, car cette thématique n'a pas fait l'objet de réflexion avancée. D'ailleurs, très peu d'établissements disposent d'un référent sûreté et d'une prise en compte de la thématique sûreté.

**Mme Fathia TIR** souhaite savoir si une évaluation des risques a été réalisée en amont, comment concrètement faire un signalement, et connaître les actions envisagées. De ce fait, il est demandé de voter la création d'une direction, mais sans données concrètes, il est donc difficile d'y être favorable. De fait, le SGEN CFDT s'abstiendra comme il l'a fait au Comité technique.

**M. Laurent BARBIERI** indique que le bilan d'activité précité apportera des réponses précises, et souligne qu'aujourd'hui la question est d'ordre organisationnel. Il a été démontré le rôle d'acteurs à rapprocher afin qu'ils travaillent plus facilement ensemble pour plus de lisibilité pour l'ensemble des structures et des acteurs, et pour qu'ils puissent faire des présentations croisées de leur rôle, de leur activité sur les campus.

**Mme Fathia TIR** insiste sur le fait qu'elle aurait souhaité que soit explicité en détail les raisons légales ou les besoins identifiés justifiant la création de cette Direction, et ajoute qu'elle ne voudrait pas attendre une année avant la présentation de ce bilan d'activité.

**Le Président, Éric BERTON**, sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration.

**La délibération portant sur la création d'une Direction Sûreté, Défense, Sécurité est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, par 26 voix pour et 5 abstentions**

- **Approbation des conventions en orthophonie et orthoptie pour 2020 (FSPM)**

**M. Laurent BARBIERI** expose qu'il s'agit de deux domaines de formation en orthophonie et orthoptie qui font l'objet d'un conventionnement entre établissements régionaux ou interrégionaux aux fins de coordonner les modalités de recrutement selon les dispositions prévues dans la réglementation nationale publiée annuellement, et au terme des processus prévus par Parcoursup.

Concernant la formation d'orthophonie, il s'agit des universités de Montpellier, Aix-Marseille Université, et de l'Université de Nice Côte d'Azur qui conventionnent pour déterminer la procédure précitée. La même logique est adoptée pour l'orthoptie qui englobe les établissements dépendants des régions Auvergne, Rhône-Alpes et PACA, et Aix-Marseille Université est le coordonnateur de la procédure pour l'ensemble des établissements de cette interrégion afin d'être un établissement pilote de cette procédure au bénéfice des membres.

**Le Président, Éric BERTON**, soumet aux voix la proposition exposée.

**La délibération portant sur l'approbation des conventions en orthophonie et orthoptie or 2020 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## FORMATION

- **Diplôme en partenariat international FEG/UCP (Université Catholique Portugaise) (CFVU du 5 novembre 2020)**

**M. Lionel NICOD** énonce que ce point concerne le master d'économie sur l'ensemble de ses parcours types. L'objectif est d'envoyer 5 étudiants d'Aix-Marseille Université à Lisbonne et d'en recevoir 5 de l'Université Catholique de Lisbonne sur le site dans le cadre du double diplôme en partenariat international. Ce master a des liens via la recherche avec l'Université Catholique de Lisbonne.

La CFVU a émis un vote favorable avec 27 voix pour et une abstention.

Par ailleurs, il a encouragé la porteuse du master à développer des liens avec l'Université de Tübingen dans le cadre de CIVIS, un projet sera présenté en Conseil d'administration prochainement.

Le Président, **Éric BERTON**, soumet ce point au vote.

**La délibération portant sur le diplôme en partenariat FEG/UCP est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **Enseignements hors maquettes (EHM) 2020-2021 : vague 2 (CFVU 5 novembre 2020)**

**M. Lionel NICOD** explique que les enseignements hors maquettes sont proposés aux étudiants en dehors des maquettes d'enseignement.

À ce jour, deux bonus nécessitent des heures pour la rémunération des enseignants : un bonus développement durable et un bonus Égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations. Ces bonus concernent chacun en moyenne 130 étudiants, et consistent en une formation sur le développement durable et une autre sur l'Égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations avec des modules théoriques, ainsi qu'une mise en place de suivi de projets étudiants.

Il s'agit d'un point de régularisation.

Constatant que ce sujet n'amène aucune question, le Président, **Éric BERTON**, invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote.

**La délibération portant sur les enseignements hors maquettes 2020-2021 – vague 2 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **Politique tarifaire FC : fourchettes de tarifs horaires par type de diplômes pour 2021-2022 (CFVU 5 novembre 2020)**

**M. Lionel NICOD** rappelle qu'il s'agit de fourchettes de financement qui, selon le type de diplôme et d'organisateur, sont relativement larges. Une deuxième vague de ces financements sera plus précise et sera établie diplôme par diplôme.

L'objectif est de faire en sorte que les organismes paritaires financent la plus grande part afin que le reste à charge pour les étudiants ou les personnes en reprise d'études soit le plus faible possible, voire nul.

La CFVU a émis un vote favorable à l'unanimité.

Le Président, **Éric BERTON**, sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration.

**La délibération portant sur les fourchettes de tarifs horaires par type de diplômes pour 2021-2022 est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 1 abstention**

- **Tarifs certification PIX (CFVU 5 novembre 2020)**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Lionel NICOD** explicite que depuis environ trois ans, pour remplacer le C21 le ministère a lancé une nouvelle certification appelée « PIX » portant sur les compétences digitales.

La certification auprès d'un organisme certificateur est payante, AMU propose donc des tarifs de certification qui varient de 10 à 47 € en distinguant différents cas. *(Lecture du tableau).*

Ces coûts ont été calculés avec la DPCG de façon à arriver à un équilibre financier pour AMU.

Le Président, **Éric BERTON**, invite le Conseil d'administration à voter.

La délibération portant sur les tarifs de la certification PIX est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Diplômes d'établissement : mise à jour des formats et critères d'habilitation à compter de 2021-2021 (CFVU 5 novembre 2020)**
- **(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)**

**M. Lionel NICOD** mentionne que les diplômes d'établissement à AMU sont réhabilités tous les 4 ans par les responsables de formation.

En rediscutant avec la DEVE et avec les porteurs de ces diplômes, il a été constaté que dans la majeure partie des cas les diplômes déposés sont strictement les mêmes, et ont déjà été habilités par la CFVU au moment de leur création.

Par conséquent, la proposition faite au Conseil d'administration porte sur la simplification de la procédure en considérant qu'un diplôme d'établissement créé à AMU et n'ayant pas de souci de financement, n'a pas de date de péremption. Toutefois, en cas de modifications souhaitées par le porteur du diplôme, il les soumettra à l'avis de la CFVU, et si la composante souhaite fermer un diplôme, elle pourra le faire.

Il souligne que cette mesure de simplification concerne uniquement les diplômes d'établissements, et que s'agissant des diplômes nationaux la procédure classique doit être suivie.

Le Président, **Éric BERTON**, propose aux administrateurs de se prononcer par un vote sur ce point.

La délibération portant sur la mise à jour des formats et critères d'habilitation des diplômes d'établissement à compter de 2021-2022 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## RESSOURCES HUMAINES

- **Mise à jour du tableau des primes pour charges administratives 2020**

**M. Damien VERHAEGHE** énonce qu'il est proposé d'ajouter la fonction de Délégué à la protection des données au tableau des fonctions éligibles à la prime de charges administratives (PCA).

**Mme Véronique MASOTTI** relève qu'il manque dans ce tableau la cumulabilité des différentes primes entre elles, et aurait souhaité une vision à l'échelle de l'établissement du nombre de personnes percevant telle ou telle prime. Par exemple, elle cite la prime extrêmement élevée du Conseiller du Président, et souhaiterait donc connaître leur nombre.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que ces informations figurent dans le bilan social, et que concernant les Conseillers du Président, elles ont été présentées en point d'information au Conseil d'administration de début de mandat.

Deuxièmement, la dégressivité est un principe adopté il y a plusieurs années et validé par le CT et le Conseil d'administration. Elle se décline ainsi : 100 % pour la prime la plus importante, 50 % en cas de cumul de deux PCA, et 25 % d'une troisième, de façon exceptionnelle sur décision du Président. Il existe donc une dégressivité lorsqu'il y a cumul de différentes primes (directeurs d'unité de recherche, directeur de composante, et de Vice-Président). La grande majorité des bénéficiaires de la PCA ne perçoivent qu'une seule prime.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** aurait voulu avoir le comparatif avec les années précédentes, ce qui était fait jusqu'à présent, et s'interroge sur la fonction de Président de la fondation A\*MIDEX qui ne figurait pas dans le tableau auparavant.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que cette fonction était déjà inscrite dans les précédents tableaux présentés en Conseil d'administration. La seule modification porte sur la création d'une nouvelle fonction figurant au bas du tableau.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** rappelle que la CGT vote toujours contre les primes quelles qu'elles soient, et qu'elle maintient cette position pour la PCA.

**Le Président, Éric BERTON**, fait remarquer que la prime des Conseillers du Président indiquée dans le tableau est une proposition de montant maximum par année universitaire, mais que dans les faits les Conseillers du Président ne perçoivent pas ce maximum. Puis, il sollicite le vote du Conseil d'administration.

**La délibération portant sur la mise à jour du tableau des primes pour charges administratives 2020 (PCA) est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, par 27 voix pour et 4 contre**

## DIVERS

- **Réévaluation exceptionnelle du montant du chèque cadeau de Noël à destination des enfants des personnels**

**Mme Laure MAILLE** mentionne que chaque année dans le cadre de son arbre de Noël, le SCASC offre aux enfants de ses personnels un chèque cadeau d'un montant de 20 €, et que les familles sont invitées à participer à une après-midi récréative avec un spectacle et un grand goûter. Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, le prestataire habituel n'est pas en mesure de maintenir l'évènement, et l'arbre de Noël a dû être annulé.

En conséquence, la gouvernance a proposé d'augmenter le montant du chèque cadeau délivré aux enfants, ce qui se traduit par une réévaluation à titre exceptionnel de son montant à hauteur de 30 €. Le coût de cette opération représente 20.000 € qui sont absorbables par le budget du SCASC.

**Mme Fathia TIR** souhaiterait connaître le montant du spectacle qui a été annulé, car 10 € supplémentaires pour le chèque cadeau de Noël lui semblent peu, et demande si ce montant ne pourrait pas être davantage augmenté.

**Mme Laure MAILLE** répond que la question est légitime, mais qu'il ne s'agit pas des mêmes budgets. Une prestation événementielle comme un spectacle émerge au budget du fonctionnement du SCASC et non à l'action sociale qui relève de la masse salariale. Il est donc impossible de basculer complètement le budget alloué au spectacle sur la masse salariale qui, de fait, augmenterait.

**Mme Fathia TIR** propose aux membres du Conseil d'administration de pouvoir réfléchir à cette augmentation compte tenu des arguments qu'elle vient elle-même d'émettre. Elle entend les informations données par Mme MAILLE, mais se demande si un budget est réellement figé.

**Le Président, Éric BERTON**, propose de réorganiser au printemps, sous réserve que cela soit possible eu égard à la COVID, une kermesse avec les enfants, dans le cadre duquel le budget sera dépensé pour l'action sociale.

**Mme Fathia TIR** est satisfaite de la réponse du Président BERTON et le remercie.

**Le Président, Éric BERTON**, demande aux membres du Conseil d'administration de voter cette délibération.

**La délibération portant sur la réévaluation exceptionnelle du montant du chèque cadeau de Noël à destination des enfants des personnels est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## QUESTIONS DIVERSES

**Question posée par Mme Fathia TIR :**

**Le Président, Éric BERTON** donne lecture de la question de Mme TIR, et répond que s'agissant du communiqué d'UDICE, sa position officielle était minoritaire, car il considérait que la qualification au Conseil National des Universités (CNU), dont il a été membre pendant de nombreuses années, avait de l'importance. Elle donne en effet une vision nationale nécessaire à la structuration d'une discipline. Sa position était donc de ne pas soutenir cette expérimentation, comme d'ailleurs l'Université de Grenoble et de Nice ne l'ont pas soutenue.

Quant à l'application de la loi LPR, qui est également une question de Mme MASOTTI, elle le sera de la manière dont les Conseils d'AMU, qui sont élus, le décideront.

**Mme Véronique MASOTTI** rétorque qu'un débat sur la loi LPR est réclamé depuis un certain temps, et demande quand ce point sera inscrit à l'ordre du jour.

**Le Président, Éric BERTON** répond que des réunions ont eu lieu auxquelles Mme le ministre a participé, ainsi que des réunions avec les syndicats. Les débats se déroulent, il faut y assister.

**Mme Véronique MASOTTI** ne croit pas avoir été invitée à ces débats, et n'est pas syndiquée. Elle ne se voit pas porter la voix des gens pour ce sujet-là, car elle est élue au Conseil d'Administration.

**Le Président, Éric BERTON** répond que ce débat aura lieu d'abord par la Commission recherche, puisque Philippe DELAPORTE l'organise prochainement dans le cadre des réunions officielles.

**Question posée par M. Thierry PAUL :**

**M. Philippe DJAMBAZIAN** énonce qu'une erreur de retranscription par rapport à la présentation effectuée par Isabelle LECLERC a été commise, d'où les erreurs dans l'extrait de délibération. Par conséquent, il en a demandé la correction au regard de ce qui a été présenté et voté en séance.

**M. Thierry PAUL** demande quel correctif va être apporté à cette information sur le fonds de roulement de l'établissement qui a été diffusée sur le Web, et qui a généré beaucoup d'anxiété auprès des personnels d'AMU.

**M. Laurent BARBIERI** répond que le document erroné a fait l'objet d'un correctif et a été publié dans sa version corrigée.

**S'agissant de la campagne d'emplois, sujet évoqué également dans la question de Mme MASOTTI, et la présentation du budget, le Président, Éric BERTON** explique que lors de sa prise de mandat, il a été alerté par les services d'une évolution défavorable de la masse salariale sur les 3 dernières années, qui allaient avoir des conséquences importantes sur le budget d'Aix-Marseille Université.

Cela a conduit l'établissement à prendre des mesures pour sauvegarder l'Université et notamment de réduire la campagne d'emplois pour 2020, ce qui a été voté.

Sur ce sujet, le Président BERTON a commandé un audit externe qui sera présenté en Conseil d'administration et au Comité technique du mois de décembre.

**Mme Véronique MASOTTI** est interpellée, parce qu'il a été demandé aux membres du Conseil d'administration de voter ce jour le budget rectificatif et le budget prévisionnel, mais les éléments réels issus de l'audit ne seront communiqués aux instances qu'au mois de décembre. Ceci est extrêmement déstabilisant, et peut-être aurait-il été plus facile pour elle en tant que membre du Conseil d'administration de se prononcer avec tous les éléments en main plutôt que de les avoir dans le désordre.

**Le Président, Éric BERTON** répond que les éléments ne sont ni présentés ni votés dans le désordre, puisque le budget concerné portera sur 2021.

**M. Damien VERHAEGHE** expose que la campagne d'emplois est traitée une année à l'avance, et pour la première année, il y a un effet partiel puisque très prochainement vont être traités les emplois vacants entre

maintenant et décembre 2021. De ce fait, les économies faites sur la campagne d'emplois ne porteront que sur quatre mois en 2021, et en année pleine sur 2022.

Sur le BR1 comme sur le BR2, il a été soumis au vote du Conseil d'administration des chiffres réels, mais le rattrapage de l'accélération des dépenses de masse salariale ne peut se faire qu'à l'occasion d'une campagne d'emplois.

**M. Laurent BARBIERI** ajoute que le BR2 ne s'intéresse pas à des mesures d'économies sur la campagne d'emplois 2020 qui a été traitée à l'approche de l'été 2019. Il ne s'agit donc pas des mêmes variations, des mêmes modifications. Le BR2 est la prise en compte fine au fur et à mesure de l'approche de la fin de l'exercice des recettes complémentaires et des évolutions en matière de dépenses.

**Mme Fathia TIR** revient sur la diminution de la masse salariale évoquée, et demande la méthode que va adopter l'administration d'AMU pour la concrétiser.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que lorsqu'il s'agit de diminution de la masse salariale, ce sont seulement des emplois vacants, des départs à la retraite essentiellement ou des mutations qui sont concernés. Une partie de ces emplois ne seront pas renouvelés, ou le seront mais par des fonctions à un coût moindre.

**Le Président, Éric BERTON**, précise que cette mesure n'a été prise que pour une année.

**Mme Fathia TIR** espère, au vu de l'augmentation des contractuels et de la précarité de leur situation, que l'Université ne va pas faire le choix d'arrêter les contrats.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que l'Université ne l'a jamais fait depuis la fusion, elle ne le fera pas.

**Le Président, Éric BERTON**, précise que l'ensemble des éléments sur ces questions sera donné lors du Comité technique et du Conseil d'administration de décembre prochain.

**L'ordre du jour étant épuisé, Le Président, Éric BERTON**, déclare la clôture du Conseil d'administration.

*(La séance est levée à 19 heures 25.)*

**Le Président du Conseil d'administration,  
Éric BERTON**